



COMMUNIQUÉ

2 novembre 2017

Nouvelle tentative sur la résidence alternée obligatoire = danger pour les femmes et les enfants

En plein débat sur les violences faites aux femmes et aux enfants, en particulier les violences sexuelles et le harcèlement sexuel au travail, le 17 octobre dernier, une quarantaine de député.e.s ont déposé une proposition de loi relative au principe de la « garde alternée » des enfants.

Comme en 2011 et 2014, la Fédération Nationale Solidarité Femmes (FNSF) rappelle son opposition totale à ce type de proposition. Cette PPL veut faire de la double domiciliation et de la résidence alternée le principe, sans aucune restriction en ce qui concerne les violences conjugales et les violences sur enfants.

S'appuyant sur des constats erronés et biaisés et sans aucune mention sur les réelles inégalités persistantes entre les femmes et les hommes, ce texte représente un danger pour les femmes et les enfants.

Les textes actuels favorisent déjà la résidence alternée, avec l'accord des parents et surtout lorsque cela est dans l'intérêt des enfants.

La FNSF estime que double-domiciliation, résidence alternée, médiation familiale, tout ce qui est à proscrire dans les situations de violences est inclus dans cette proposition.

De plus la FNSF rappelle les enjeux financiers de la résidence alternée systématique. Pour les familles monoparentales (à plus de 80% des femmes) elle pourrait aboutir à la suppression des pensions alimentaires et au partage des allocations familiales.

Pire, la PPL supprime toute référence aux violences conjugales telle que le prévoient les textes actuels.

D'où vient ce texte en totale contradiction avec les textes internationaux et les lois actuelles en vigueur en France ?

La FNSF demande le retrait de la proposition de loi relative au principe de la « garde alternée » des enfants déposée le 17 octobre dernier.

Contact presse : Fédération Nationale Solidarité Femmes - 01 40 33 80 90
Françoise Brié, porte parole - 06 64 43 10 13